

R.482

INITIALE

LA CONDUITE DES ENGINS DE CHANTIER

A et/ou B1 et/ou C1 et/ou F et/ou G
avec ou sans option TELECOMMANDE
ou PORTE ENGINS + TESTS CACES® R.482



PUBLIC

Personne majeure



NB STAGIAIRES

8 stagiaires



DURÉE

1 à 10 jours



LIEU

Centre ou intra



PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Compréhension, maîtrise de la langue française et des 4 opérations de calcul.



HANDICAP

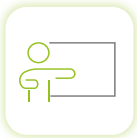
Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.



OBJECTIFS

Être capable de :

- **Conduire** les matériels dans les différentes applications rencontrées sur chantier.
- **Maîtriser** sa conduite ainsi que la souplesse et la précision dans les manœuvres.
- **Appliquer** les consignes de sécurité, les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés.
- **Monter et arrimer** un engin sur porte engins.



FORMATEUR

- Formateur(s) expérimenté(s) avec un certificat CACES® ou une attestation dans le domaine des engins de chantier des catégories A et/ou B1 et/ou C1 et/ou F et/ou G.
- Attestant d'une expérience de minimum 2 ans dans la formation et ou d'une expérience significative en entreprise, disposant d'une attestation de compétence formateur.
- Le centre testeur partenaire est certifié conformément aux exigences des organismes



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique PILOCAP).
- Un livret de formation R.482 est remis au(x) stagiaire(s).
- Formation pratique sur minimum deux engins de chantier catégorie A et /ou un de la catégorie B1 et/ou un de la catégorie C1 et/ou un de la catégorie F et/ou deux de la catégorie G, un porte engins (option).



METHODE D'EVALUATION

- Evaluation théorique sous forme de QCM.
- Evaluation Pratique sous forme d'observation du formateur.



MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 12 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs.
- Formation pratique sur zone conforme aux catégories A et/ou B1 et/ou C1 et/ou F et/ou G de la recommandation R.482.
- Engins compacts, pelles Hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques ≥ 5 t $\leq$ à 6 t et un motobasculeur compact ≥ 3 tonnes $\leq$ à 6 tonnes sur pneumatiques ou une chargeuse compacte ≥ 5 t $\leq$ à 6 t ou un compacteur compact à cylindre, sur pneumatiques ou mixte ≥ 3 t $\leq$ à 6 t. Pelle hydraulique à déplacement séquentiel, pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques, avec godet retro, équipée pour le levage de charges d'une masse $>$ à 12 t.
- Engins de chargement à déplacement alternatif : Chargeuses ou chargeuses pelleuses sur pneumatiques d'une masse $>$ à 6 t.
- Chariots de manutention tout-terrain à flèche télescopique, avec stabilisateurs. Muni de bras de fourche + godet. Capacité ≥ 4 t, portée ≥ 8 m et masse $>$ 6 t.
- Catégorie G : deux engins parmi la liste des engins représentatifs des catégories B à F, un engin à chenilles et un engin sur pneumatiques ou à cylindre(s).



SANCTION

- Attestation de formation
- Un certificat CACES® contenant les mentions exigées par la recommandation R.482 sera délivré (si obtention).



RECYCLAGE

- A lieu tous les 10 ans.
- Doit être détenteur d'une formation R.482.



TARIFS

- En inter à partir de 620 € HT
- En intra : à partir de 900 € HT / jour

**CODES RS**

- **RS7040** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégories A : Engins compacts (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7041** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7042** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7043** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7044** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7045** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030



CODES RS

- **RS7046** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7047** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7048** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7049** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030
- **RS7023** – Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins (CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE) / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030

CONTENU DE LA FORMATION

PRÉSENTATION :

- Objectif global de la formation
- Généralités
- Les accidents

LÉGISLATION :

- Responsabilités
- Applications des textes
- Le CACES®
- L'autorisation de conduite

CONNAISSANCES THÉORIQUES :

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier.

CONTENU DE LA FORMATION

SAVOIR – FAIRE PRATIQUES :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins.

LES MOYENS DE PROTECTION :

- Les gestes de commandement
- Les signaux sonores
- Les radios.

LES MOYENS DE COMMUNICATION :

- Les gants
- Le casque
- Les lunettes
- La tenue de travail
- Les chaussures de sécurité

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

- Test théorique CACES®, format QCM selon la recommandation R.482.
- Test pratique pour CACES® catégorie(s) A et/ou B1 et/ou C1 et/ou F et/ou G selon la recommandation R.482

— • Merci !

PILOCAP! FORMATION

Notre actualité

formation-pilocap.fr

